



Manuel du Doctorat en médecine

*Destiné à celles et ceux débutant la thèse
au semestre d'automne 2022*

École doctorale
Université de Lausanne | FBM

Bâtiment Amphipôle, 304
Quartier UNIL-Sorge
1015 Dorigny
www.unil.ch/mdthesis

☎ 021 692 40 24 (Lu-Ma, Je-Ve)

✉ mdthesis@unil.ch

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie et de médecine
École doctorale



SOMMAIRE

Ce manuel présente en six étapes le cheminement de la candidate ou du candidat au doctorat en médecine. Il se réfère aux [règlements et directives](#) en vigueur disponibles sur le site web de l'École doctorale. Seuls les textes légaux font foi.

Introduction

- La thèse en médecine (page 2)
- Pourquoi se lancer dans une thèse (page 3)

Les étapes

1. Inscription en doctorat en médecine (page 4-5)
2. Plan de thèse (page 6)
3. Travail de thèse et programme doctoral (page 7-8)
4. Changement de direction ou de sujet de thèse (page 9)
5. Soumission de la thèse à la Commission MD (page 10-11)
6. Impression, dépôt du travail de thèse et commande du diplôme (page 12-13)

A savoir (page 14)

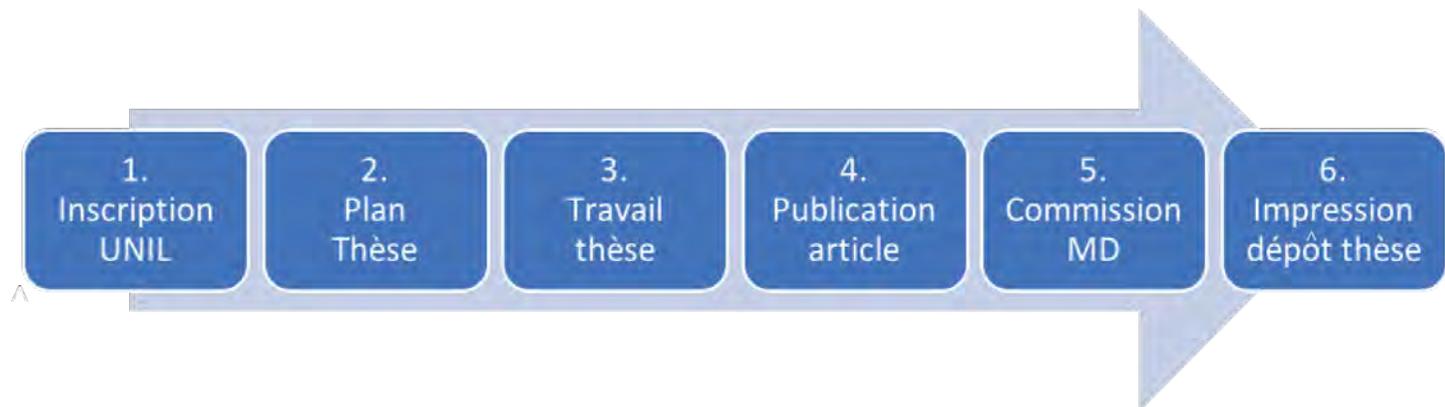
Introduction

La thèse en médecine

Le doctorat en médecine s'adresse aux personnes porteuses d'une Maîtrise universitaire en médecine ou d'un diplôme jugé équivalent. Les démarches pour débiter une thèse peuvent être entreprises **dès la dernière année de médecine** (p.ex. réfléchir au sujet de thèse, prendre contact avec des directrices et des directeurs de thèse potentiels, s'inscrire...). Le travail de thèse peut aussi être une prolongation du travail de Maîtrise sur approbation de l'École doctorale.

Pour obtenir le Doctorat en médecine, la candidate ou le candidat doit démontrer une aptitude à conduire une recherche originale dans le domaine de sa discipline de thèse. La thèse doit être un travail personnel, récent, original, faisant état des dernières connaissances acquises dans le domaine concerné. Fréquemment, cette activité de recherche a lieu en parallèle à une activité clinique.

Le cheminement de la candidate ou du candidat au doctorat MD en six étapes :



*Ce manuel est disponible sur le site de l'École doctorale <http://www.unil.ch/mdthesis>.
Nous vous invitons à le visualiser en ligne afin d'utiliser les hyperliens qui sont intégrés dans le texte.*

Introduction

Pourquoi se lancer dans une thèse en médecine

Une thèse en médecine est en réalité un choix essentiel pour la carrière médicale.

Tout d'abord, le travail de thèse permet de combiner une expérience en recherche structurée avec la publication d'un ou de plusieurs articles scientifiques et l'obtention d'un titre académique. Or, si une expérience de recherche clinique après l'obtention d'un diplôme de médecin reconnu peut, en général, être prise en compte en tant que formation postgraduée*, la publication d'un article en premier auteur (avec peer-review) est nécessaire à la carrière médicale, car il s'agit d'une exigence de la plupart des programmes de formation pour l'octroi du titre de spécialiste ([pour en savoir plus](#)). Le titre académique permet aussi d'accéder à certains postes de cadre hospitalier ou à une carrière académique ([pour en savoir plus](#)).

Ensuite, d'une manière plus générale, la thèse représente l'occasion de contribuer à la production du savoir médical (et d'en comprendre les mécanismes). En l'espace de quelques semestres, la clinicienne ou le clinicien aura la possibilité de se plonger dans un sujet qu'elle ou il a à cœur, pour tenter répondre à des questionnements plus personnels et pointus et créer de nouveaux savoirs.

Finalement, que l'on travaille en cabinet ou dans un milieu hospitalier, que l'on conserve une activité de recherche ou pas, cet entraînement se révélera par la suite hautement profitable. Interpréter de manière critique les données présentées dans des publications ou lors de conférences médicales, faire preuve de curiosité, oser explorer et remettre en question des savoirs obsolètes sont des attitudes qui, lorsqu'elles sont alliées aux compétences cliniques et humaines, permettent de mettre en œuvre des solutions qui feront la différence dans la vie de chaque patient-e.

* Est entendu : une formation postgraduée pour l'obtention du titre fédéral, ceci à condition que le programme l'ait prévu dans son règlement spécifique. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les règlements disponibles sur [page web de l'ISFM](#) (les conditions sont détaillées dans la deuxième section de chaque règlement).

Les étapes de la thèse en médecine

1. Inscription

L'inscription dans la filière doctorat en médecine s'effectue en deux étapes :

1. Dans un premier temps, la candidate ou le candidat commence par s'inscrire via le **Service des inscriptions et immatriculations (SII)** selon la procédure détaillée [sur leur site web](#). Afin de valider l'admissibilité des candidat·e·s au doctorat, le SII pourra exiger l'envoi de divers documents qui devront leur parvenir au plus tard jusqu'au 30 novembre pour une inscription au semestre de printemps de l'année suivante et jusqu'au 31 juillet pour une inscription au semestre d'automne. Le SII enverra des formulaires d'attestation de thèse aux candidat·e·s après cette première étape, par email ou dans l'accusé de réception de l'inscription en ligne.
2. Ensuite, la candidate ou le candidat transmet les formulaires d'attestation de thèse remplis et signés en double exemplaires en collaboration avec la personne qui dirige la thèse à l'**École doctorale de la FBM** pour contrôle et approbation. Un envoi par [courriel](#) conviendra parfaitement (avant le 28 février pour une inscription au semestre de printemps et le 15 octobre pour une inscription au semestre d'automne).

Suite à ces démarches, et après envoi ou présentation des diplômes originaux pour toute personne ayant étudié hors Unil auparavant, le SII envoie une facture semestrielle aux nouveaux candidat·e·s au doctorat, l'inscription devenant effective dès le paiement de celle-ci.

Une adresse mail prénom.nom@unil.ch est ensuite générée pour chaque candidat·e. Dès lors, toute la correspondance (y compris les informations sur le doctorat et celles de la part de l'UNIL) sera diffusée par ce biais.

L'École doctorale envoie alors un courriel de bienvenue suivi d'un dossier d'accueil (envoyé par courrier postal) contenant toutes les informations utiles pour débiter le travail de thèse en médecine.

Direction et co-direction : qui peut diriger une thèse ?

La thèse de doctorat est dirigée par un professeur ordinaire, un professeur associé ou un maître d'enseignement et de recherche (MER1 et MER Clinique) de la Faculté. Un Professeur titulaire ou un privat-docent (exerçant au CHUV, à Unisanté ou à la Fondation Asile de Aveugles) peut également diriger seul une thèse de doctorat, s'il a une activité de recherche importante et bénéficie des infrastructures nécessaires.

- [Co-direction selon article 4](#)

Un professeur assistant, un professeur honoraire ou un MER2 (titulaire d'un doctorat) ainsi qu'un médecin cadre du CHUV (médecin, chef/adjoint/associé) peut être directeur de thèse, si un co-directeur est choisi parmi les professeurs ordinaires ou associés de la Faculté. Dans ce cas, le directeur et le co-directeur complètent et signent le [formulaire de co-direction](#) de thèse selon article 4 du règlement, qui devra être approuvé par la Direction de l'École avant le début de l'encadrement de la thèse. Il en va de même pour un Professeur titulaire ou un privat-docent exerçant dans une autre institution que celles mentionnées ci-dessus. La Direction de l'École doctorale détermine au cas par cas si l'activité sur la cité hospitalière est suffisante pour diriger, sans co-direction, une thèse. L'objectif suivi est d'assurer que le doctorant effectue sa thèse dans les meilleures conditions possibles.

- [Co-direction 3.11](#)

Il est aussi possible d'établir une co-direction telle que décrite dans la Directive de la Direction 3.11 de l'UNIL : dans ce cas, le directeur de thèse est alors choisi selon les exigences mentionnées précédemment, mais décide de choisir un co-directeur de thèse qui peut être issu de la même Faculté que le directeur de thèse, d'une autre faculté de l'UNIL, ou d'une autre haute école suisse ou étrangère. Une co-direction conforme à la Directive de la Direction 3.11 exige de la personne qu'elle soit titulaire d'un doctorat et soit active dans la recherche.

Le directeur et le co-directeur conviennent entre eux de la répartition des domaines scientifiques et complètent le [formulaire de co-direction](#) selon la Directive Unil 3.11, qui devra être approuvé par la Direction de l'École avant le début de l'encadrement de la thèse.

Si au cours de la réalisation d'une thèse, la personne qui dirige la thèse perd, pour quelques raisons que ce soit, le titre académique lui permettant de la diriger, l'École Doctorale réévalue, d'entente avec la doctorante ou le doctorant, le mode d'encadrement du travail de thèse.

Les étapes de la thèse en médecine

2. Plan de thèse

Le projet de recherche est défini d'entente entre la candidate ou le candidat et la(les) personne(s) qui dirige(nt) la thèse. La candidate ou le candidat doit rapidement transmettre à l'École doctorale son plan de thèse. Ce plan mentionne le but poursuivi, la méthodologie employée et un plan temporel, il est également précédé d'une page de couverture disponible en [ligne](#). Cette page est un mini-questionnaire permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le projet. Elle permet aussi de proposer deux expert·e·s (avec un statut PD, MER ou Professeur·e au sein de la FBM/CHUV) ; tout en sachant que l'École doctorale en nommera finalement un seul. La signature de la personne qui dirige la thèse est requise.

1. Le plan de thèse est déposé sur la [Plateforme MD](#) (en format PDF, 3 Mb) par la ou le doctorant·e avant la fin du premier semestre d'inscription.
2. Si le travail de thèse se présente sous forme de :
 - i. Prolongation du travail de Maîtrise, le « [formulaire Master to Thesis](#) » dûment rempli est transmis en sus pour approbation. *A savoir : une publication issue du travail de Maîtrise ne peut être soumise à nouveau comme travail de thèse, le titre de la thèse sera différent du titre du travail de Maîtrise ;*
 - ii. Revue systématique de la littérature ou méta-analyse, la ou le candidat·e doit se référer à un standard établi par l'École doctorale (prérequis fournis par l'École doctorale) ;
 - iii. Case-reports et manuels ou recommandations de pratique clinique, une demande préalable est adressée à l'École doctorale, qui statuera au sujet du caractère extraordinaire et académique d'une observation unique. *A savoir : ce type de demande doit répondre à des critères très exigeants.*
3. Le plan de thèse est ensuite évalué par un·e expert·e du domaine (l'un de ceux listés sur la page de couverture et que l'École doctorale aura choisi de nommer) qui déposera son rapport sur la plateforme MD.
4. La composition du jury est confirmée. A savoir : le jury de thèse est constitué des personnes qui dirigent la thèse, de l'expert·e (nommé·e par l'École doctorale) et du Vice-directeur de l'École doctorale.

3. Travail de thèse et programme doctoral

La thèse de doctorat doit être rédigée selon les indications décrites dans le [Règlement](#) pour l'obtention du doctorat en médecine. La ou le candidat·e doit démontrer son aptitude à conduire une recherche dans le domaine de sa discipline de thèse. Il doit s'agir d'un travail personnel, récent, original, faisant état des dernières connaissances acquises dans le domaine concerné. La ou le doctorant·e a un rôle prédominant : il est donc à éviter que des doctorant·e·s qui sont co-auteurs d'une publication la soumettent chacun individuellement en tant que thèse de doctorat, à moins que le travail de chacun soit bien différencié et attesté par l'auteur·e senior et la personne qui dirige la thèse.

Conditions requises

- Il est indispensable que la doctorante ou le doctorant soit immatriculé durant toute la durée de son travail de recherche et ce jusqu'au dépôt de sa thèse à la BCU.
- La thèse de doctorat correspond à un travail expérimental personnel et nécessite en général une année de travail. Deux semestres consécutifs au minimum sont requis avant la soumission de la thèse de doctorat à la [Commission MD](#). Le nombre maximal de semestres d'inscription est de dix. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par la doctorante ou le doctorant et la personne qui dirige la thèse, à l'attention de l'École doctorale. Si une prolongation est exceptionnellement accordée au-delà de 10 semestres d'inscription, elle ne peut excéder deux semestres. Il est important de noter que tout dépassement de ce délai entraînera un échec définitif ;
- Il est vivement recommandé que la doctorante ou le doctorant présente son travail sous forme d'au moins un article, qu'elle ou il a publié en tant que premier.e (ou co-premier.e) auteur.e dans un journal de qualité ; la contribution spécifique de la candidate ou du candidat au doctorat devra être attestée par la personne qui dirige la thèse dans son rapport ;
- Le délai de soumission du travail de thèse à l'École doctorale est de douze mois dès la parution du plus récent des articles ;
- Les doctorant·e·s sont tenus de suivre un programme doctoral afin d'obtenir deux crédits ECTS.

Programme doctoral

En plus d'une connaissance approfondie de leur domaine de recherche, les candidat·e·s au doctorat doivent acquérir une connaissance générale de la conduite de la recherche. Outre la participation régulière aux activités et colloques concernant la recherche conduite au sein du département dont ils font partie, il est exigé des candidat·e·s d'obtenir deux crédits ECTS durant leur doctorat.

Deux crédits ECTS doivent être obtenus avant la soumission de la thèse à la Commission MD selon les propositions suivantes :

- En participant à des congrès nationaux ou internationaux et en y présentant une communication orale ou affichée du travail de doctorat (un crédit ECTS par congrès) ;
- En présentant le travail de thèse dans le cadre d'un colloque de service/de département ou à l'extérieur du département (un crédit ECTS) ;
- En suivant des séminaires/colloques de formation médicale postgraduée ou continue (ISFM) reconnues par une société de spécialistes (12heures/crédits sont équivalents à un ECTS) ;
- Le [programme doctoral](#) est décrit sur le site internet.

Portfolio

Durant le parcours doctoral, la ou le candidat·e constitue un portfolio de sa formation. Les documents à remplir se trouvent sur le site internet de l'École doctorale (pages 2 et 3 du [portfolio](#), et les pages concernées des "[participation forms](#)"). Toutes les activités suivies doivent être considérées utiles à la thèse par la personne qui dirige la thèse pour qu'elles soient validées, celle-ci se porte garante en signant les documents du portfolio transmis à l'École doctorale.

4. Changement de direction ou de sujet de thèse

Changement de direction ou de sujet de thèse

Tout changement relatif au titre de la thèse ou à la co-direction doit être communiqué à l'École doctorale par courriel : mdthesis@unil.ch

En cas de changement de direction de thèse, la doctorante ou le doctorant fournit à l'École doctorale_:

- Des nouvelles "Attestations de thèse (doctorat)" obtenues par simple demande à immat.doctorat@unil.ch ;
- Le formulaire "[changement de Directeur de thèse](#)" dûment signé par tous les partis (par l'ancienne et la nouvelle direction de la thèse ainsi que par la candidate ou le candidat au doctorat) ;
- Un nouveau [plan de thèse](#).

Changement ou réorientation de sujet de thèse, la doctorante ou le doctorant fournit à l'École doctorale_:

- Un nouveau [plan de thèse](#) ;
- Une lettre explicative, signée par elle/lui et par la personne qui dirige la thèse.

Les étapes de la thèse en médecine

5. Soumission de la thèse

Les dossiers de thèse doivent être envoyés à l'École doctorale selon les articles 8 et 9 du Règlement pour l'obtention du doctorat en médecine, au plus tard trois semaines avant la date de la séance de Commission MD ([les dates et la composition de la commission](#) sont détaillées sur le site internet), par courrier électronique uniquement.

Les thèses sont soumises à l'approbation de la Commission MD de l'École doctorale. La décision prise par la Commission est ensuite communiquée à la doctorante ou au doctorant et à la personne qui dirige la thèse par courriel.

Dossier à soumettre à l'École doctorale en vue de l'obtention du grade de docteur en médecine :

En cas de thèse publiée

1. Une [page de titre](#) au format UNIL ;
2. Un résumé rédigé en français (une page maximum) présentant brièvement le(s) article(s), les enjeux et le contexte de la recherche, ainsi que les conclusions et les perspectives ;
3. une page d'introduction indiquant la contribution exacte et détaillée du doctorant pour le travail proposé (un article doit avoir reçu une contribution significative du doctorant pour être accepté comme thèse)
4. S'il s'agit d'une poursuite de travail de maîtrise, le lien de publication sur Serval ou la version électronique pour ce travail préalable;
5. L'article (ou les articles publiés) sous format de tiré-à-part. Si la thèse de doctorat inclut un article qui a été accepté pour publication mais n'est pas encore paru, la confirmation de l'éditeur sera jointe au dossier de thèse (dans ce cas, l'article sera inclus dans le format le plus abouti possible) ;
6. Le rapport de la personne qui dirige la thèse dans lequel la contribution spécifique de la doctorante ou du doctorant est décrite ;
7. Le curriculum vitae de la ou du doctorant·e, comportant la date et le lieu de l'examen final de médecine, ainsi que la liste de ses publications.

En cas de thèse manuscrite

Si la thèse de doctorat est un travail manuscrit, l'École doctorale soumettra le travail de thèse à l'expert dont le rapport doit être favorable pour que le travail puisse être présenté à la Commission MD de l'École doctorale.

Les documents à fournir sont ceux mentionnés à la page précédente (sans le point 3) avec une différence pour le quatrième point : le texte de la thèse de doctorat, accepté par la personne qui dirige la thèse après les dernières corrections, est saisi électroniquement en format A4 en respectant les règles suivantes :

- 40 lignes à la page au maximum ;
- A chaque page : marges extérieures de 25 mm à gauche et 15 mm à droite au minimum ;
- La pagination doit être continue (y compris les planches, tables et bibliographie) depuis la page de titre ;
- Conformément aux directives pour la présentation des bibliographies des textes soumis au *British Medical Journal* (selon les *Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals* de l' *International Committee of Medical Journal Editors*).

Le respect de ces consignes est obligatoire au dépôt légal de la thèse (après évidemment l'acceptation par la Faculté).

6. Impression, dépôt du travail de thèse et commande du diplôme

Après l'approbation de la thèse de doctorat par la Commission MD, la ou le doctorant·e reçoit une facture de 500 francs relative aux frais administratifs et à la délivrance du titre. Cette taxe de soutenance de thèse est fixée par le règlement du 15 juin 2011 sur les taxes d'immatriculation d'inscription aux cours et aux examens perçues par l'Université de Lausanne (RTI-UL).

Dès réception du paiement, l'École doctorale fera parvenir au doctorant l'original de son travail de thèse accompagné d'un imprimatur (document officiel permettant l'impression de la thèse) afin de pouvoir procéder au dépôt de son travail de thèse selon la démarche décrite dans [l'Annexe IV du Règlement](#).

Impression des exemplaires finaux :

Afin de procéder au dépôt électronique et imprimé du travail de thèse, l'École doctorale demandera à la doctorante ou au doctorant de fournir entre quatre à six exemplaires de la thèse de doctorat acceptée par la Commission MD (d'entente avec la personne qui dirige la thèse). Le travail de thèse devra intégrer les éventuelles remarques et corrections finales exigées par l'École doctorale, l'expert et les membres de la Commission MD.

Le format des exemplaires sont conformes aux directives en vigueur :

- Une feuille plastique transparente ;
- Une page de titre au format UNIL cartonnée ;
- Une seconde page de titre identique à la précédente sur papier normal ;
- Au dos/verso de cette seconde page, une copie de l'imprimatur ;
- Le résumé d'une page en français ;
- La page d'introduction indiquant la contribution exacte et détaillée du doctorant (ne concerne pas les thèses manuscrites)
- La thèse de doctorat (article final ou texte s'il s'agit d'une thèse manuscrite) ;
- Une page cartonnée de renforcement ;
- Le tout constituant un dossier à relier par collage (et non par spirales).

Dépôt des exemplaires finaux :

Ces exemplaires finaux seront alors envoyés à l'École doctorale accompagnés du formulaire « [Avis de dépôt de thèse BCU](#) » mis à disposition sur la page internet de l'École doctorale.

Trois contrats de diffusion électronique disponibles depuis le formulaire « [Avis de dépôt de thèse BCU](#) » seront ajoutés si la doctorante ou le doctorant dépose son travail de thèse sur le site de dépôt institutionnel [Serval](#).

Les divers exemplaires sont transmis par l'École doctorale aux services compétents (Bibliothèque cantonale universitaire, Bibliothèque universitaire de médecine et à la personne et aux personnes qui ont dirigé la thèse Directeur, si souhaité par ces dernières).

Commande de diplôme de doctorat :

- L'École doctorale transmet le [lien électronique](#) d'un formulaire depuis lequel la doctorante ou le doctorant remplit la commande grade par le biais de son compte MyUnil, ceci avant le dépôt des exemplaires de thèse à la BCU ;
- Le dépôt du travail de thèse à la BCU faisant foi, la doctorante ou le doctorant est alors ex-matriculé·e de l'Université et peut désormais porter le titre de « Docteur·e en médecine » ;
- Le diplôme de doctorat est envoyé en recommandé à domicile suite à ces démarches.

Conseil et coordination de la recherche clinique (UCCR)

Tout-e collaborateur-trice du CHUV ayant une question concernant un aspect de recherche clinique, de la réalisation d'une étude de faisabilité à la clôture d'une étude, en passant par la rédaction du protocole et l'extraction des données, peut contacter l'UCCR :

Via la hotline, du lundi au jeudi de 13h à 17h : 021 314 93 15

Par e-mail: info.uccr@chuv.ch

[Pour en savoir plus](#) (accès depuis le réseau du CHUV ou de l'UNIL)

Droits d'auteur, Open Access et bonnes pratiques rédactionnelles

[Pour en savoir plus.](#)

École doctorale
Université de Lausanne | FBM

Bâtiment Amphipôle, 304
Quartier UNIL-Sorge
1015 Dorigny
www.unil.ch/mdthesis

M^{me} Séverine Rijken
Secrétariat des thèses en médecine
☎ 021 692 40 24 (Lu-Ma, Je-Ve)
✉ mdthesis@unil.ch



École doctorale

Faculté de biologie et de médecine



Version 01.08.2022. Seuls les textes règlementaires font foi.